

Football (Femmes)

La compétition est régie par le Règlement général des Jeux et celui de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), sauf en ce qui concerne la durée des rencontres et le nombre de joueuses (ces points sont réglés ci-dessous).

1. Chaque équipe se compose de 7 joueuses au minimum, dont une gardienne de but, ainsi que d'un maximum de 5 remplaçantes. La gardienne de but porte des couleurs la distinguant des autres joueuses et de l'arbitre. Un maximum de trois remplaçantes est autorisé par match. Le nombre minimum de joueuses nécessaires pour pouvoir jouer un match est de six. Une équipe en présentant moins est déclarée forfait. Au début des Jeux, chaque équipe soumet à l'Organisation hôte la liste de ses joueuses en indiquant le numéro que chaque joueuse portera pendant toute la durée de la compétition. Les remplaçantes attendent toutes au niveau de la ligne médiane, dans la zone technique désignée, jusqu'à ce qu'elles soient appelées à pénétrer le terrain de jeu. Toute joueuse remplacée, à moins d'être blessée et de requérir des soins, reste aussi dans cette zone. Cependant, en cas de mauvais temps, si la zone technique n'est pas couverte, celle-ci pourra être déplacée vers un autre endroit, couvert, qui ne gêne pas le jeu. Aucune remplaçante ne pourra pénétrer le terrain de jeu sans y avoir été invitée par l'arbitre, et dans tous les cas uniquement après que la joueuse remplacée ait quitté le terrain de jeu. Aucune joueuse remplacée ne pourra entrer à nouveau sur le terrain de jeu pendant la durée du match disputé, pas même pendant les prolongations ou si des tirs au but sont nécessaires pour déterminer l'équipe gagnante.
2. Le terrain de jeu doit être rectangulaire et avoir les dimensions suivantes: longueur comprise entre 50 et 75 mètres, largeur comprise entre 40 et 55 mètres, buts de 6 mètres par 2,10 mètres avec la surface de réparation à 13 mètres de large et 13 mètres de long. Un penalty doit être tiré à 9 mètres du centre de la ligne de but. Une ligne doit être tracée de l'autre côté de la longueur du tir à mi-chemin de la position. Un cercle de 7 mètres de diamètre doit être tracé à partir du centre au début de la partie et pour la remise en jeu après qu'un but a été marqué. Aucun adversaire n'a le droit de se positionner à l'intérieur des 7 mètres lors d'un tir de coup franc, d'un corner ou d'un but.... à moins qu'il n'y ait un coup franc indirect dans la surface de réparation, à moins de 7 mètres de la ligne de but. Une remise en jeu peut être tirée de n'importe quel endroit à l'intérieur du poste de gardien de but à condition de ne pas dépasser la ligne des 5 mètres. Lors d'une remise en jeu, les dispositions nécessaires sont à prendre pour ne pas détériorer la marque de tir au but. Un joueur de chaque équipe sera désigné comme capitaine, il sera responsable de la discipline dans son équipe.
3. Au début des Jeux, les capitaines désignent un jury composé d'une représentante de chaque équipe et chargé de régler toute contestation éventuelle concernant la discipline et le droit des joueuses à participer aux Jeux conformément au paragraphe 14 du Règlement général des Jeux. Le jury est présent pendant toute la compétition et les décisions qu'il prend, à la majorité simple des votes, sont définitives et sans appel.
4. L'Organisation hôte met à disposition les services d'arbitres officiels. Sur le terrain, les décisions de l'arbitre sont définitives et ne peuvent donc pas faire l'objet d'un appel, ni auprès du jury susmentionné, ni auprès de la Commission de contrôle. Pour les matchs joués en équipes de 7, il est recommandé que les juges de touche soient des joueuses ne participant pas au match qui se dispute.

5. Si l'arbitre expulse une joueuse du terrain de jeu, il le signale au jury à la fin du match. Selon la gravité de la faute, le jury pourra prendre toute mesure qu'il juge opportune (par exemple disqualification de la joueuse fautive pour la rencontre suivante).
6. Chaque équipe apporte aux Jeux deux panoplies de maillots numérotés, chacune ayant une couleur différente, et un ballon de taille réglementaire pour chaque match.
7. L'Organisation hôte établit l'ordre des rencontres conformément au paragraphe 11 du Règlement général des Jeux:
 - (a) Si sept équipes ou moins participant à la compétition, chaque équipe rencontre toutes les autres. L'équipe qui obtient le plus grand nombre de points de match (voir paragraphe 11) remporte la compétition, le classement final des autres équipes se faisant selon leur nombre total de points de match.
 - (b) Si huit équipes ou plus participant à la compétition, les équipes sont réparties en deux ou trois groupes au sein desquels chaque équipe joue contre toutes les autres et le classement des équipes au sein de chaque groupe se fait comme indiqué au paragraphe 9 (a). Il y a ensuite un tournoi final pour toutes les équipes.
8. Chaque match se joue en deux périodes de 25 minutes chacune, séparées par une mi-temps de cinq minutes, sauf dans le cas des rencontres finales (voir paragraphe 9 (b)) qui se jouent en deux périodes de 30 minutes chacune, avec une mi-temps de cinq minutes.
9. Les points de match sont attribués comme suit: l'équipe gagnante reçoit 3 points et l'équipe perdante n'en reçoit aucun; en cas de match nul les deux équipes se voient attribuer un point chacune.
10. Si une équipe refuse de jouer ou si l'arbitre interrompt un match en raison d'une faute commise par une équipe, l'autre équipe sera réputée gagnante à 2 contre 0 et se verra attribuer 3 points.
11. A la fin de chaque match, l'arbitre communique les résultats par écrit au coordonnateur de la discipline, ainsi que les feuilles de match dûment signées par les capitaines d'équipe.
12. Pour le classement final des équipes au sein d'un groupe (voir paragraphes 9 (a) et 9 (b)), si deux équipes ou plus obtiennent le même nombre de point de match, elles sont départagées sur la base de leur différence de buts (le nombre de buts marqués moins le nombre de buts encaissés). S'il y a toujours égalité, les équipes concernées sont classées selon le nombre total de buts qu'elles ont marqué et si nécessaire, selon les résultats des matchs joués entre elles. En cas d'égalité persistante, elles sont départagées par un tirage au sort.
13. Pour les finales entre les équipes des différents groupes (voir paragraphe 9 (b)), s'il y a égalité entre les équipes à la fin du temps réglementaire, une prolongation de deux fois cinq minutes est jouée. Si le score est encore nul à la fin de la prolongation, chaque joueuse en jeu à l'issue de la prolongation tire au but, c'est à dire qu'une première série de 7 tirs au but est effectuée. Si après la première série de 7 tirs au but les équipes ont obtenu le même nombre de buts, une nouvelle série de 7 tirs au but est effectuée, et ce jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués.
14. Des chaussures adaptées doivent être portées pour tous les matchs. Des chaussures à crampons ne seront utilisées que sur les terrains en matière naturelle. Elles ne seront pas autorisées pour les matchs sur des terrains à surface artificielle. Des chaussures de sport ordinaires seront utilisées sur ce type de terrain. Les joueuses devront apporter les deux types de chaussures pour le cas où les matchs se dérouleraient sur les deux types de terrain.